

## NOTE D'ACTUALITÉ LA GRANDE MURAILLE VERTE AU MALI

### Auteurs :



LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES



### L'Initiative Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel

L'Initiative Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel a été adoptée lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence des Leaders et Chefs d'États de la Communauté Sahélo-Sahariennes (CEN-SAD), à Ouagadougou en juin 2005 puis endossée en 2007 par l'Union Africaine. Elle est une solution proposée par ces États aux enjeux environnementaux et climatiques.

Une Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est créée en 2010, pour coordonner et faciliter la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'initiative.

### Quel chemin parcouru par rapport à sa définition de départ ?

A ses débuts, l'initiative poursuivait l'ambition de transformer de Dakar à Djibouti une bande de terres arides de plus de 7 600 km de long sur 15 km de large, en rideau végétal contre l'avancée du désert. Depuis sa création en 2007, à la première conférence tenue au Dakar en 2016 qui a porté sur le thème : « Restaurer les paysages africains : la voie à suivre », l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel est devenue un programme panafricain de développement rural durable qui vise à combattre l'insécurité alimentaire et la dégradation environnementale.

### La Grande Muraille Verte au Mali, de quoi parle-t-on aujourd'hui ?

Au Mali, la GMV vise, à l'horizon 2025, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et d'amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastorale. Sa finalité étant de reverdir le Mali et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel.

La mise en œuvre de cette vision reposera sur :

- Une mobilisation de tous les acteurs concernés
- Des interventions intégrées dans divers domaines du développement : environnement, agriculture, hydraulique, pastoralisme, éducation, santé, énergies renouvelables...

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte couvrait initialement 6 régions administratives (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao), 14 cercles et 55 communes. Suite à l'étude sur la situation de référence, le tracé est étendu à 24 cercles et 204 communes, sur une bande large d'environ 215 km, qui intègre une nouvelle région, Ménaka. Cette emprise géographique est définie entre les zones agricole et pastorale du Mali. La GMV cherchera à y créer des conditions favorables à l'amélioration de la production agricole, sylvicole et pastorale ; tout en essayant d'y maintenir les cheptels aussi longtemps que possible. L'intervention sur la zone pastorale permettra ainsi de prévenir et retarder la descente précoce des animaux dans la zone agricole du Sud. La GMV entend ainsi jouer un rôle dans la prévention et la réduction des conflits fonciers.

## Suite à des débuts difficiles, la Grande Muraille Verte est en voie d'opérationnalisation au Mali

Au Mali, l'opérationnalisation de l'IGMVSS est finalement assez récente. Un point focal de l'IGMVSS a bien été nommé au sein de la direction des eaux et forêts, mais la suite du processus a notamment pris du retard en raison de l'instabilité politique qu'a connu le pays de 2011 à 2013.

Néanmoins, durant cette période, la FAO a soutenu l'élaboration de la première stratégie et la tenue d'ateliers d'information régionaux à Tombouctou, Ségou et Gao en 2011.

En 2013, Helvetas Swiss Intercooperation a été approchée pour soutenir la réalisation du premier plan d'action (2013-2017) permettant ainsi :

- La réalisation d'une plantation de 2ha clôturés dans la commune de Ouagadou, région de Nara.
- La réalisation d'une étude sur la situation de référence sur tout le tracé.
- L'élaboration d'outils de communication.

## Une structuration multi-acteurs

A partir de 2015, avec l'accompagnement des organisations Helvetas Swiss Intercooperation et Rights and Resources Initiative, les travaux pour relancer l'Initiative se sont particulièrement accrus. Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) s'est attelé à la création d'une **Alliance Nationale pour la réalisation de la GMV** au Mali.

Une charte définit l'alliance comme étant un espace de dialogue, de concertation et d'action qui regroupera des acteurs étatiques et non étatiques, afin de :

- Mutualiser les interventions menées par ces acteurs dans la zone d'intervention de la GMV,
- Améliorer la qualité de la participation de ces acteurs dans le dialogue sur les politiques et les programmes en matière d'environnement, changement climatique, développement durable et gestion durable des terres,
- Faciliter la coordination des actions dans la zone de la GMV,
- Renforcer les partenariats avec tous les acteurs concernés aux niveaux national, régional et international, et contribuer à la mobilisation de ressources.

L'Alliance prévoit de reposer sur plusieurs instances : assemblée générale, comité de pilotage, commission de contrôle, secrétariat permanent et commissions techniques.

L'adhésion à l'Alliance Nationale de la GMV sera libre et volontaire pour toute partie prenante intervenant dans l'espace GMV.

En parallèle de la constitution de l'Alliance, une structure nationale chargée de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte est créée en mars 2016. Cette **Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte** (UGMV) est rattachée au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Son équipe est composée d'un directeur, un expert forestier, un expert en programmation et d'un expert en suivi-évaluation. L'affectation du reste de son personnel et la dotation en équipements et moyens de fonctionnement sont en cours.



Cette unité a pour mission d'assurer la réalisation et la gestion du segment malien de la GMV.

A cet effet, elle sera entre autres, chargée de :

- Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités sur le terrain,
- Appuyer l'élaboration des projets et programmes,
- Réaliser le plaidoyer pour la mobilisation des ressources au profit de la GMV,
- Mettre en œuvre les décisions et actions de l'Agence Panafricaine de la GMV,
- Sensibiliser, mobiliser et organiser les populations pour leur adhésion à la mise en œuvre de la GMV.

Un **Comité Scientifique** donnera des orientations scientifiques et techniques sur les activités de recherche/développement et des réponses aux questionnements soulevés lors de la mise en œuvre des activités de la GMV au Mali. Il sera présidé par un chercheur et composé des représentants de toutes les structures concernées intervenant dans la recherche. Le comité scientifique sera formalisé en 2017.

Enfin, la déclinaison et la mise en œuvre de la GMV aux niveaux régionaux et locaux s'appuie sur des antennes décentralisées de suivi et de pilotage, créées à partir des Comités de Coordination et de Suivi des Actions de Développement déjà existants, aux niveaux régional (CROCSAD), cercle (CLOCSAD) et communal (CCOCSAD).

## Sur le terrain, des actions contribuent déjà à la mise en œuvre de la GMV

Le plan d'action de la GMV, élaboré en 2012 repose sur 5 axes stratégiques, détaillés en programmes opérationnels.

### **Axe Stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs pour faire face à l'impact des Changements Climatiques sur la Gestion Durable des Terres, notamment au niveau local.**

- Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles ;
- Promotion du développement local et communautaire dans la zone d'intervention de la GMV ;
- Renforcement des capacités des acteurs pour faire face à l'impact des changements climatiques.

### **Axe Stratégique 2 : Gestion des connaissances, capitalisation et diffusion des expériences, y compris la recherche d'accompagnement et la communication.**

- Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances.

### **Axe Stratégique 3 : Développement des actions de protection, de réhabilitation et d'exploitation des terres suivant les priorités nationales et conformément aux Conventions Internationales en matière d'environnement.**

- Renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales.

### **Axe Stratégique 4 : Développement d'activités d'accompagnement/Investissement : Crédits, subventions, promotion des actions génératrices de revenus.**

- Valorisation des produits non ligneux des zones arides ;
- Promotion des activités génératrices de revenus au bénéfice des femmes ;
- Développement des activités d'épargne-crédits.

### **Axe Stratégique 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du programme Grande Muraille Verte.**

- Mise en place d'une structure de coordination des activités ;
- Renforcement des compétences des parties prenantes à l'initiative et création des comités de coordination régionaux, locaux et communaux ;
- Mise en place d'un système opérationnel de suivi-évaluation participatif.

Des **plans d'actions régionaux de la GMV** pour 2016-2020 sont en cours de formulation en collaboration avec les collectivités et les agences régionales de développement (nouvellement créées). Les actions prioritaires qui seront définies devront être insérées dans les Plans de Développement, Economique Social et Culturel des Communes (PDESC).



## Quelques unes des réalisations capitalisées par la GMV au Mali

Malgré les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, la GMV a bénéficié de l'appui de partenaires financiers et des actions de récupération des terres ont pu être menées :

- Production de semences et de plants, plantation d'herbacées et d'arbres,
- Fixation de dunes par des bandes enherbées,
- Régénération Naturelle Assistée,
- Réalisation de jardins polyvalents à destination de groupes de femmes.

Le directeur de l'UGMV dresse le bilan suivant des actions menées sur le terrain pour la mise en œuvre de la GMV au Mali :

Projets	Modes d'intervention	Superficie
Projet de la GMV soutenu par Rights and Resources Initiative à Kaloumba (Cercle de Nara, Région du Koulikoro)	Plantation clôturée	2 ha
Projet modèle GMV transfrontalier Burkina Faso – Mali – Niger du Milenium Seed Bank Partnership Kew Garden dans les cercles de Bankass, Koro et Badiangara	Plantation d'arbres et de semences d'herbacées	96 ha
	Fixation de dunes par des bandes enherbées	18,2 ha
	Réalisation d'un jardin polyvalent clôturé pour une association de femmes	0,25 ha
	Conduite de la RNA	20 ha
Projet de développement de la filière gomme arabique dans la région de Kayes (PDGA)	Plantation d'acacia (5 831 plants)	17,7 ha
	Plantation clôturée	5 ha
Partenariat public-privé avec la Société Deguessi Vert dans la commune de Nara	Plantation d'acacia	3 000 ha
	Réalisation de 5 périmètres maraîchers pour des associations de femme	
Financement de l'Etat	Achat d'équipements et mise à disposition de bureaux pour l'UGMV	
	Financement d'études préparatoires	
	Création de jardins polyvalents et aménagement de gomméraires naturelles	
Agence Panafricaine de la GMV	Cofinancement avec l'Etat de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI)	

Par ailleurs, des actions ont également permis le renforcement des capacités et de la planification locale :

- Le Projet de développement de la filière gomme arabique dans la région de Kayes (PDGA) a contribué à l'élaboration de 17 schémas d'aménagement des terroirs avec des plans quinquennaux.
- Le Projet de Gestion des ressources Naturelles et Changements Climatiques au Mali (PGRNCC) dans le cadre du programme SAWAP en appui à la GMV – financé par le FEM et la Banque Mondiale – a permis la réalisation de diagnostics et plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles dans deux communes (Yérééré, cercle de Nioro et Guiré, cercle de Nara). Dans ces deux communes, le projet a également conduit des formations en gestion intégrée des feux de brousse et en production de plants adaptés.



## **Le projet Front Local Environnemental pour une Union Verte :**

Le projet FLEUVE, démarré en 2015, est actuellement l'initiative la plus significative, dans le cadre de la GMV au Mali. Il vise à accroître l'implication des collectivités locales, accompagnées par les organisations de la société civile, dans les actions de gestion durable des terres menées sur leurs territoires. Pour cela le projet prévoit de renforcer les capacités des communes et de les impliquer dans la définition et la réalisation d'un microprojet d'investissement (MPI). Au Mali, le projet FLEUVE est réalisé dans les communes de Gavinané et Diaye Coura situées dans le cercle de Nioro du Sahel, dans la Région de Kayes.

Le ReSaD/GCOZA est responsable de l'accompagnement des communes et de la réalisation des activités sur le terrain. L'intervention en faveur de la GDT retenue découle des plans locaux de développement des deux communes, il s'agit de mettre en place des périmètres maraîchers dans les villages, dont bénéficieront des groupes de femmes et de jeunes. Le ReSaD a ainsi appuyé les communes dans la réalisation des travaux de creusage de puits et de clôture des parcelles maraîchères. Les comités de gestion de ces jardins ont été créés, et ils seront formés sur les techniques d'entretien des arbres fruitiers, dont le projet va les doter. Par la suite, le ReSaD accompagnera également la structuration d'une filière productive permettant l'amélioration des revenus des populations et la gestion durable des terres.

Dans le cadre du projet, l'UGMV est en train d'élaborer une stratégie de développement et mise en œuvre d'outils de communication et de plaidoyer, pour la mobilisation de ressources au bénéfice de la GMV au Mali.

## **Quelle implication de la société civile dans la mise en œuvre de l'IGMVSS au Mali ?**

### **L'implication de la société civile dans la mise en œuvre de la GMV reste à organiser :**

Les structures de l'État et les collectivités locales ne peuvent répondre à toutes les sollicitations du développement et de la GMV en particulier. C'est pourquoi, les organisations de la société civile sont sollicitées et associées comme partenaires de mise en œuvre des grands projets de la GMV, comme cela est le cas dans le projet FLEUVE.

En revanche, leur rôle dans la définition des orientations et le pilotage de la GMV reste à préciser. A cette fin, l'Alliance GMV, au sein de laquelle des représentants de la société civile devraient être impliqués, doit encore mettre en place ses différentes instances de pilotage, de suivi et d'exécution.

### **Sur le terrain, leurs actions contribuent à l'atteinte des objectifs de la GMV mais sont encore trop peu valorisées :**

De nombreuses organisations de la société civiles, nationales ou internationales, et aux compétences multiples interviennent depuis longtemps dans les territoires du tracé de la GMV. Elles y mènent des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'IGMVSS, cependant, ces actions ne sont encore que faiblement reconnues et capitalisées par l'initiative.

Par ailleurs, beaucoup d'acteurs restent peu informés sur l'initiative, ses objectifs et moyens d'action, ce qui limite les possibilités de synergie d'action. La reconnaissance des actions sur le terrain devra passer par une déclinaison effective de la GMV du niveau national vers les niveaux régionaux et communaux.





**Le ReSaD se positionne pour contribuer à la mise en œuvre de la GMV et à la reconnaissance des actions de la société civile.**

Le Réseau Sahel Désertification, qui rassemble des organisations de la société civile au sein de trois des pays concernés par la GMV, s'est positionné sur cette question depuis ses débuts. Au travers d'actions d'information et de formation, le ReSaD cherche à mieux faire connaître l'IGMVSS auprès des acteurs de terrain.

Ainsi en 2012, le ReSaD a organisé un atelier régional à Ouagadougou, regroupant 50 participants venant de 9 pays. Il a permis de construire les socles d'une véritable implication/participation de la société civile en tant que force de proposition et partie prenante.

Plus récemment, le GCOZA, plateforme malienne du ReSaD a organisé un cadre de concertation pour informer ses membres de l'état d'avancement du projet FLEUVE MPI et discuter des perspectives de collaboration avec l'UGGMV.

### Des défis restent à relever

En dépit des difficultés qu'elle a rencontrées, la Grande Muraille Verte au Mali est en train de se doter d'organes de gestion, elle a su mobiliser des financements et capitaliser des actions sur le terrain. Cependant, pour devenir un cadre de référence pour toutes les actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres, la GMV devra encore relever certains défis :

- Les instances mises en place (Alliance et Unité de Gestion) devront être fonctionnelles et assurer leurs tâches de pilotage et de suivi. Pour cela, l'État devra allouer des fonds pour soutenir leur fonctionnement.
- L'initiative devra être en mesure de se décliner aux différents niveaux (région, cercle, commune). L'articulation proposée avec les Comités d'Orientations et de Coordination des Actions de Développement montrera si elle est pertinente et efficiente.
- Enfin, la Grande Muraille Verte devra renforcer l'implication de la société civile aussi bien pour la définition des orientations et des programmes que pour la capitalisation des actions déjà portées par les ONG sur le terrain.

#### Références bibliographiques à retrouver dans le [Centre de Ressources du ReSaD](#) :

- Stratégie et plan d'actions de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte du Mali, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Direction Nationale des Eaux et Forêts, République du Mali, Décembre 2012.
- État de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, République du Mali (poster sur les réalisations).
- Rapport de l'atelier régional société civile et IGMVSS, Ouagadougou, SPONG/ReSaD, Octobre 2012.
- Rapport du cadre de concertation sur le projet FLEUVE MPI et la GMV au Mali, Mme Hawa Séméga, GCOZA/ReSaD, Décembre 2016.

#### Pour aller plus loin :

- [Site du ReSaD](#)
- [Site du GCOZA/Mali](#)
- [Site de l'Agence Panafricaine de la GMV](#)

#### Contacts :

**M. Ibrahima Semega** – GCOZA, Point focal du ReSaD au Mali : [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

**Dr. Kouloutan Coulibaly** – Directeur de l'UGMV Mali : [kouloutan@yahoo.fr](mailto:kouloutan@yahoo.fr)

